



LMF/LL/RL/HO/2025-195

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay,

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 30 juin 2025 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Epernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercler à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay-Champagne, Augé Collin à Avize et Paul Gérard à Vertus.*

Décide :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine MANGEREL, Madame Caroline BOUTEILLER, Pharmacien au Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercler à Montmirail, dispose d'une délégation de signature, dans le respect des crédits budgétaires, pour toute commande de produits de santé d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 2 : Le délégataire rend compte à échéance régulière au déléguant des actes réalisés.

Article 3 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1^{er} juillet 2025

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/HO/2025-195 le 02/07/2025 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Caroline BOUTELLER	pharmacien PH	DS	